

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## Renforcement des mesures de prévention et gestes barrières

La Cellule de Veille hivernale du CHU Amiens-Picardie a recommandé le renforcement des mesures de prévention et des gestes barrières, à compter du 18 décembre 2023.

Dans le contexte d'épidémie de VRS (Virus Respiratoire Syncytial) actuel, avec une augmentation progressive de la circulation des autres virus, ainsi que d'apparition de plusieurs clusters Covid-19 au sein de différents établissements de santé du territoire, la Cellule de Veille hivernale a recommandé le renforcement des mesures de prévention.

Conformément aux recommandations de cette Cellule, les nouvelles mesures de prévention dans l'établissement sont donc les suivantes, avec une application dès le 18 décembre 2023 :

- Le port du masque chirurgical en continu devient obligatoire :
  - Pour les professionnels dans toutes les situations de soins ou de face-à-face avec un patient ainsi que dans les zones de circulations des patients et visiteurs
  - o Pour les patients hospitalisés lorsqu'ils sortent de leur chambre
  - Pour les consultants
  - o Pour les visiteurs dès l'entrée dans l'établissement.
- La vaccination contre la grippe saisonnière et contre le Covid-19 (rappel) est toujours recommandée
- Le respect des autres gestes barrières (distanciation, hygiène des mains, ...) continue de s'appliquer

La combinaison de l'ensemble de ces mesures de prévention permettra de limiter la circulation des virus dans l'établissement, de prévenir le risque de clusters au sein des secteurs ainsi que de protéger les usagers, leurs proches et les professionnels.

Ces mesures pourront évoluer et s'adapter en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

Le CHU Amiens-Picardie remercie chacune et chacun, pour son participation active dans la mise en œuvre de ces mesures de prévention, pour le bien de tous.



## A propos du CHU Amiens-Picardie

Pôle d'excellence en santé, le Centre Hospitalier Universitaire Amiens-Picardie (CHUAP) assure 4 missions principales : soin, recherche, enseignement et gestion de la démographie médicale.

Il est l'un des deux CHU des Hauts-de-France et le premier employeur de Picardie.

Animé par 6 350 professionnels, le CHU est l'établissement de référence du Sud de la région des Hauts-de-France et déploie ses activités tant au bénéfice de son bassin de population de proximité qu'au bénéfice de son territoire de recours picard (greffes, cancérologie, chirurgie conventionnelle et ambulatoire, maternité de niveau 3, urgences…). Le CHU Amiens-Picardie est également fier de compter de nombreuses reconnaissances nationales et internationales grâce à ses équipes dynamiques et innovantes.

Acteur majeur de l'enseignement en santé, il participe activement au cursus des étudiants en médecine et pharmacie, avec également une montée en charge de la formation des étudiants en odontologie en lien avec l'Université Picardie Jules Verne (UPJV). Il dispose de 16 centres de formation pour les professions paramédicales et d'un centre de simulation de réputation nationale voire internationale, Simusanté<sup>®</sup>.

Doté d'un programme ambitieux de recherche et d'innovation, le CHU Amiens-Picardie affirme une politique dynamique d'investissement pour développer une prise en charge sécurisée et de qualité pour chaque patient. Pleinement investi dans le plan santé ville-hôpital et établissement support du groupe public de territoire « GHT Somme Littoral Sud » (10 établissements publics de santé), le CHU Amiens-Picardie favorise les synergies territoriales et capitalise l'émergence des savoir-faire.

Le CHU Amiens Picardie, l'Excellence à taille humaine pour chaque patient. http://www.chu-amiens.fr

Chiffres clés 2022
+ de 800 000 visites par an
1 694 lits et places
6 350 professionnels dont 772 professionnels médicaux
149 940 séjours en hospitalisation et séances
462 200 consultations
31 719 interventions chirurgicales
102 690 passages aux urgences
2 607 naissances
16 écoles et centres de formation